

COMMUNE de VINON-sur-VERDON (Var)

---oo0oo---

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 août 2017

Le dix août deux mille dix-sept à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon-sur-Verdon, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Claude CHEILAN, Maire.

Présents : ARMAND Guy, BARLATIER Michel, BONZI Gilberte, BOUSSARD Chantal, BURAVAND Yves, CABRILLAC Maryse, CHEILAN Claude, GUEYRAUD Sylvie, HOLLENDER Emmanuelle, JOUBERT Dominique, LA ROCCA Gérard, LEGLAYE Fanny, MAIGRE Clorinde, OBRY Patrick, PHILIBERT BREZUN Christiane, RIOILLAND Chrystèle, ROSSINI Jean-Pierre.

Excusés : Aoust Stéphanie donne procuration à CABRILLAC Maryse, ARNAUDY Laurie donne procuration à PHILIBERT BREZUN Christiane, BRANCHAT Daniel donne procuration à BARLATIER Michel, CABASSU Jean-Claude donne procuration à JOUBERT Dominique, DESCAMPS Jérôme donne procuration à CHEILAN Claude, MORARD David donne procuration à LA ROCCA Gérard, NOE Marie-Thérèse donne procuration à BOUSSARD Chantal, SORIA Gérard donne procuration à ARMAND Guy, TEYCHENNE de BLAZY Jacqueline donne procuration à OBRY Patrick.

Absents : TOURNOIS Bernard

Secrétaire de séance : PHILIBERT BREZUN Christiane

N° 2017/08/10 – 01

OBJET : Proposition de plaque commémorative à la mémoire de Jean-Luc MONTACCI

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le courrier de Mmes Marcelle MONTACCI et Marie-Josée ANGELINI, mère de Monsieur Jean Luc MONTACCI, sollicitant la mise en place d'une plaque commémorative de cet agent communal décédé cette année.

Il propose de répondre favorablement à cette demande compte tenu de l'implication de M. MONTACCI au cours de ses années de service pour la commune.

En accord avec la famille, cette plaque sera posée sur le rond-point de la crèche dont l'aménagement a été réalisé par les services techniques sous le pilotage de Monsieur MONTACCI.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

APRES EN AVOIR DELIBERE

Par 26 Voix pour, 0 Voix contre, et 0 Abstention(s)

DECIDE D'APPROUVER la mise en place d'une plaque commémorative à la mémoire de Monsieur Jean-Luc MONTACCI au rond-point de la crèche

DIT que la dépense sera inscrite au budget 2017

DONNE toutes délégations au maire pour l'exécution de la présente délibération

Fait à Vinon-sur-Verdon

Les jour, mois et an sus dits

Signée par le Maire

Claude CHEILAN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218301505-20170810-20170810_01-DE Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/08/2017 Publication : 16/08/2017

COMMUNE de VINON-sur-VERDON (Var)

---oo0oo---

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 août 2017

Le dix août deux mille dix-sept à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon-sur-Verdon, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Claude CHEILAN, Maire.

Présents : ARMAND Guy, BARLATIER Michel, BONZI Gilberte, BOUSSARD Chantal, BURAVAND Yves, CABRILLAC Maryse, CHEILAN Claude, GUEYRAUD Sylvie, HOLLENDER Emmanuelle, JOUBERT Dominique, LA ROCCA Gérard, LEGLAYE Fanny, MAIGRE Clorinde, OBRY Patrick, PHILIBERT BREZUN Christiane, RIOLLAND Chrystèle, ROSSINI Jean-Pierre.

Excusés : Aoust Stéphanie donne procuration à CABRILLAC Maryse, ARNAUDY Laurie donne procuration à PHILIBERT BREZUN Christiane, BRANCHAT Daniel donne procuration à BARLATIER Michel, CABASSU Jean-Claude donne procuration à JOUBERT Dominique, DESCAMPS Jérôme donne procuration à CHEILAN Claude, MORARD David donne procuration à LA ROCCA Gérard, NOE Marie-Thérèse donne procuration à BOUSSARD Chantal, SORIA Gérard donne procuration à ARMAND Guy, TEYCHENNE de BLAZY Jacqueline donne procuration à OBRY Patrick.

Absents : TOURNOIS Bernard

Secrétaire de séance : PHILIBERT BREZUN Christiane

N° 2017/08/10 – 02

OBJET : Renouvellement de la convention de mise à disposition du directeur général des services par la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon DLVA

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la délibération de la communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon DLVA n° BD 15 06 2017 en date du 13 juin 2017 par laquelle le conseil communautaire accepte le renouvellement de la mise à disposition de l'agent chef du projet « Eco Campus » à 70 % auprès de la Ville de Vinon-sur-Verdon pour exercer les missions de pilote des relations économiques stratégiques entre la Ville de Vinon-sur-Verdon et DLVA, ainsi que des missions de directeur général des services de la Ville de Vinon-sur-Verdon.

Il rappelle que par délibération n° 13 du 26 juin 2014, l'Assemblée l'a autorisé à signer la convention de mise à disposition portant le même objet.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter le renouvellement de cette mise à disposition, d'approuver les conditions de cette mise à disposition et de l'autoriser à signer la convention telle qu'annexée à la présente.

LE CONSEIL MUNICIPAL OÙ L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

APRES EN AVOIR DELIBERE

Par 26 Voix pour, 0 Voix contre, et 0 Abstention(s)

DECIDE

D'ACCEPTER le renouvellement de la mise à disposition de l'agent chef du projet « Eco Campus », à 70 % auprès de la ville de Vinon-sur-Verdon pour exercer les missions de pilote des relations économiques stratégiques entre la ville de Vinon-sur-Verdon et DLVA, ainsi que les missions de Directeur Général des Services de la ville de Vinon-sur-Verdon

D'APPROUVER les conditions de renouvellement de la mise à disposition de cet agent dans les conditions définies par la convention ci-annexée

D'AUTORISER le maire à signer ladite convention telle qu'annexée à la présente.

DIT que la dépense est inscrite au budget 2017

DONNE toutes délégations au maire pour l'exécution de la présente délibération

Fait à Vinon-sur-Verdon

Les jour, mois et an sus dits

Signée par le Maire

Claude CHEILAN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218301505-20170810-20170810_02-DE Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/08/2017 Publication : 16/08/2017

COMMUNE de VINON-sur-VERDON (Var)

---oo0oo---

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 août 2017

Le dix août deux mille dix-sept à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon-sur-Verdon, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Claude CHEILAN, Maire.

Présents : ARMAND Guy, BARLATIER Michel, BONZI Gilberte, BOUSSARD Chantal, BURAVAND Yves, CABRILLAC Maryse, CHEILAN Claude, GUEYRAUD Sylvie, HOLLENDER Emmanuelle, JOUBERT Dominique, LA ROCCA Gérard, LEGLAYE Fanny, MAIGRE Clorinde, OBRY Patrick, PHILIBERT BREZUN Christiane, RIOLLAND Chrystèle, ROSSINI Jean-Pierre.

Excusés : Aoust Stéphanie donne procuration à CABRILLAC Maryse, ARNAUDY Laurie donne procuration à PHILIBERT BREZUN Christiane, BRANCHAT Daniel donne procuration à BARLATIER Michel, CABASSU Jean-Claude donne procuration à JOUBERT Dominique, DESCAMPS Jérôme donne procuration à CHEILAN Claude, MORARD David donne procuration à LA ROCCA Gérard, NOE Marie-Thérèse donne procuration à BOUSSARD Chantal, SORIA Gérard donne procuration à ARMAND Guy, TEYCHENNE de BLAZY Jacqueline donne procuration à OBRY Patrick.

Absents : TOURNOIS Bernard

Secrétaire de séance : PHILIBERT BREZUN Christiane

N° 2017/08/10 – 03

OBJET : Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au sein de la Mission Locale Ouest Haut Var

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Groupement d'Intérêt Public Mission Locale Ouest Haut Var a pour rôle d'accompagner les jeunes de son territoire, âgés de 16 à 25 ans sortis du système scolaire, dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle.

Pour faire suite à l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 23 juin 2017, approuvant les modifications apportées à la convention constitutive du groupement, portant notamment sur son territoire et la composition de la gouvernance, il convient de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour siéger à l'assemblée générale et au conseil d'administration au sein du collège des financeurs du GIP Mission Locale.

Monsieur le Maire propose sa candidature en tant que délégué titulaire et celle de Madame Maryse CABRILLAC en tant que délégué suppléant.

Le conseil municipal peut décider à l'unanimité conformément à l'article L 2121-21-2 de ne pas procéder au scrutin secret pour procéder à ces désignations.

LE CONSEIL MUNICIPAL OÙ L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

Après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour procéder à ces désignations

APRES EN AVOIR DELIBERE

Par 22 Voix pour, 0 Voix contre, et 4 Abstention(s)

DESIGNE

Monsieur Claude CHEILAN, délégué titulaire

Madame Maryse CABRILLAC, délégué suppléant

pour représenter la Commune auprès de la Mission Locale Ouest Haut Var

DONNE toutes délégations au maire pour l'exécution de la présente délibération

Fait à Vinon-sur-Verdon

Les jour, mois et an sus dits

Signée par le Maire

Claude CHEILAN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218301505-20170810-20170810_03-DE Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/08/2017 Publication : 16/08/2017

COMMUNE de VINON-sur-VERDON (Var)

---oo0oo---

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 août 2017

Le dix août deux mille dix-sept à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon-sur-Verdon, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Claude CHEILAN, Maire.

Présents : ARMAND Guy, BARLATIER Michel, BONZI Gilberte, BOUSSARD Chantal, BURAVAND Yves, CABRILLAC Maryse, CHEILAN Claude, GUEYRAUD Sylvie, HOLLENDER Emmanuelle, JOUBERT Dominique, LA ROCCA Gérard, LEGLAYE Fanny, MAIGRE Clorinde, OBRY Patrick, PHILIBERT BREZUN Christiane, RIOILLAND Chrystèle, ROSSINI Jean-Pierre.

Excusés : Aoust Stéphanie donne procuration à CABRILLAC Maryse, ARNAUDY Laurie donne procuration à PHILIBERT BREZUN Christiane, BRANCHAT Daniel donne procuration à BARLATIER Michel, CABASSU Jean-Claude donne procuration à JOUBERT Dominique, DESCAMPS Jérôme donne procuration à CHEILAN Claude, MORARD David donne procuration à LA ROCCA Gérard, NOE Marie-Thérèse donne procuration à BOUSSARD Chantal, SORIA Gérard donne procuration à ARMAND Guy, TEYCHENNE de BLAZY Jacqueline donne procuration à OBRY Patrick.

Absents : TOURNOIS Bernard

Secrétaire de séance : PHILIBERT BREZUN Christiane

N° 2017/08/10 – 04

OBJET : Baux de pêche avec l'AAPPMA du Bas Verdon

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) du Bas Verdon, représentée par son président, Monsieur Jacques LATON, souhaite une mise en conformité des baux de pêche accordés par la commune par convention la mise à disposition du droit de pêche pour une durée de 9 ans soit :

- 1/ convention pour la mise à disposition du droit de pêche « Rives communales du Verdon – du Malaurie et de la Louane »
- 2/ convention pour la mise à disposition du droit de pêche « Gravières des Iscles »

Monsieur le Maire indique que l'AAPPMA a pour projet la création d'un parcours « Pêche », de sentiers halieutiques, des aménagements aux Gravières (type pontons, etc) ainsi que le nettoyage des berges.

Il précise que la Fédération de Pêche du Var est maître d'ouvrage, et que les subventions sont assujetties à des baux de pêche de 9 ans.

Il indique également que l'AAPPMA du Bas Verdon s'engage à informer la commune de ces travaux, laquelle sera consultée pour toutes ces réalisations.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir l'autoriser ou son représentant à signer les conventions pour la mise à disposition du droit de pêche telles qu'annexées à la présente.

LE CONSEIL MUNICIPAL OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le code de l'environnement

APRES EN AVOIR DELIBERE

Par 26 Voix pour, 0 Voix contre, et 0 Abstention(s)

DECIDE D'AUTORISER le maire ou son représentant à signer les conventions pour la mise à disposition du droit de pêche telles qu'annexées à la présente.

DONNE toutes délégations au maire pour l'exécution de la présente délibération

Fait à Vinon-sur-Verdon

Les jour, mois et an sus dits

Signée par le Maire

Claude CHEILAN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218301505-20170810-20170810_04-DE Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/08/2017 Publication : 16/08/2017

COMMUNE de VINON-sur-VERDON (Var)

---oo0oo---

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 août 2017

Le dix août deux mille dix-sept à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon-sur-Verdon, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Claude CHEILAN, Maire.

Présents : ARMAND Guy, BARLATIER Michel, BONZI Gilberte, BOUSSARD Chantal, BURAVAND Yves, CABRILLAC Maryse, CHEILAN Claude, GUEYRAUD Sylvie, HOLLENDER Emmanuelle, JOUBERT Dominique, LA ROCCA Gérard, LEGLAYE Fanny, MAIGRE Clorinde, OBRY Patrick, PHILIBERT BREZUN Christiane, RIOILLAND Chrystèle, ROSSINI Jean-Pierre.

Excusés : Aoust Stéphanie donne procuration à CABRILLAC Maryse, ARNAUDY Laurie donne procuration à PHILIBERT BREZUN Christiane, BRANCHAT Daniel donne procuration à BARLATIER Michel, CABASSU Jean-Claude donne procuration à JOUBERT Dominique, DESCAMPS Jérôme donne procuration à CHEILAN Claude, MORARD David donne procuration à LA ROCCA Gérard, NOE Marie-Thérèse donne procuration à BOUSSARD Chantal, SORIA Gérard donne procuration à ARMAND Guy, TEYCHENNE de BLAZY Jacqueline donne procuration à OBRY Patrick.

Absents : TOURNOIS Bernard

Secrétaire de séance : PHILIBERT BREZUN Christiane

N° 2017/08/10 – 05

OBJET : Renouvellement de la convention de mise à disposition du stade Auguste Combe au collège Yves Montand

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 08 du 29 septembre 2016 décidant de la mise à disposition pour une année du stade Auguste Combe au Collège Yves Montand pour ses pratiques sportives durant la période scolaire.

Il indique que le collège souhaite que cette convention soit renouvelée, et il propose à l'Assemblée d'accepter cette demande et de l'autoriser ou son représentant à signer la convention de mise à disposition telle qu'annexée à la présente.

LE CONSEIL MUNICIPAL OÙ L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

APRES EN AVOIR DELIBERE

Par 26 Voix pour, 0 Voix contre, et 0 Abstention(s)

DECIDE D'ACCEPTER le renouvellement de la convention de mise à disposition du stade Auguste Combe au Collège Yves Montand

D'AUTORISER le maire ou son représentant à signer ladite convention telle qu'annexée

DONNE toutes délégations au maire pour l'exécution de la présente délibération

Fait à Vinon-sur-Verdon

Les jour, mois et an sus dits

Signée par le Maire

Claude CHEILAN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218301505-20170810-20170810_05-DE Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/08/2017 Publication : 16/08/2017

COMMUNE de VINON-sur-VERDON (Var)

---00000---

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 août 2017

Le dix août deux mille dix-sept à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon-sur-Verdon, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Claude CHEILAN, Maire.

Présents : ARMAND Guy, BARLATIER Michel, BONZI Gilberte, BOUSSARD Chantal, BURAVAND Yves, CABRILLAC Maryse, CHEILAN Claude, GUEYRAUD Sylvie, HOLLENDER Emmanuelle, JOUBERT Dominique, LA ROCCA Gérard, LEGLAYE Fanny, MAIGRE Clorinde, OBRY Patrick, PHILIBERT BREZUN Christiane, RIOLLAND Chrystèle, ROSSINI Jean-Pierre.

Excusés : Aoust Stéphanie donne procuration à CABRILLAC Maryse, ARNAUDY Laurie donne procuration à PHILIBERT BREZUN Christiane, BRANCHAT Daniel donne procuration à BARLATIER Michel, CABASSU Jean-Claude donne procuration à JOUBERT Dominique, DESCAMPS Jérôme donne procuration à CHEILAN Claude, MORARD David donne procuration à LA ROCCA Gérard, NOE Marie-Thérèse donne procuration à BOUSSARD Chantal, SORIA Gérard donne procuration à ARMAND Guy, TEYCHENNE de BLAZY Jacqueline donne procuration à OBRY Patrick.

Absents : TOURNOIS Bernard

Secrétaire de séance : PHILIBERT BREZUN Christiane

N° 2017/08/10 – 06

OBJET : Modification de la convention annuelle d'objectifs entre la commune de Vinon-sur-Verdon et le Centre Social et Culturel « La Maison du Partage »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 04 du 27 octobre 2016 approuvant le renouvellement de la convention annuelle d'objectifs entre la commune et le Centre Social et Culturel.

Il rappelle que par cette convention les parties fixent les conditions générales de fonctionnement des accueils périscolaires pris en charge par le Centre Social ainsi que les conditions financières qui en découlent et indique que l'article 5 de ladite convention précise que « la convention sera renouvelable par reconduction expresse des deux parties avant le 31 juillet de chaque année ».

Il indique que le Centre Social et Culturel Haut Var Verdon a changé de dénomination pour devenir Centre Social et Culturel « La Maison du Partage », et qu'il convient également de modifier l'article 4 alinéa 4.3 fixant les dispositions particulières relatives au versement de la contrepartie financière à savoir :

« 4-3-Dispositions particulières

L'élaboration et le suivi des actions et du budget des activités périscolaires gérées par le Centre Social s'effectuent naturellement par année scolaire, aussi les versements suivront la même règle.

La Commune versera la contrepartie financière selon le calendrier suivant :

Au 1^{er} septembre : un acompte prévisionnel de 40% du financement de l'année scolaire débutant.

Au 1^{er} avril de l'année en cours : au vu du budget prévisionnel de l'année scolaire 34 % du coût prévisionnel de l'action.

Au 31 juillet : au vu du bilan définitif de l'année scolaire s'achevant, le solde du financement de l'année scolaire »

Modifié comme suit :

« La Commune versera la contrepartie financière selon le calendrier suivant :

Au 1^{er} septembre : un acompte prévisionnel de 40 % du financement de l'année scolaire débutant.

Au 1^{er} avril de l'année en cours : au vu du budget prévisionnel de l'année scolaire 40 % du coût prévisionnel de l'action.

Au 31 juillet : au vu du bilan définitif de l'année scolaire s'achevant, le solde du financement de l'année scolaire »

Dans ces conditions, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'approuver les termes du projet de convention tel qu'annexé à la présente et de l'autoriser à signer ladite convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL OÙ L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales
APRES EN AVOIR DELIBERE

Par 26 Voix pour, 0 Voix contre, et 0 Abstention (s)

DECIDE de renouveler la convention annuelle d'objectifs entre la commune et la centre social et culturel et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention telle qu'annexée à la présente délibération

DONNE toutes délégations au Maire pour l'exécution de la présente délibération

Fait à Vinon-sur-Verdon

Les jour, mois et an sus dits

Signée par le Maire

Claude CHEILAN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218301505-20170810-20170810_06-DE Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/08/2017 Publication : 16/08/2017

COMMUNE de VINON-sur-VERDON (Var)

---oo0oo---

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 août 2017

Le dix août deux mille dix-sept à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon-sur-Verdon, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Claude CHEILAN, Maire.

Présents : ARMAND Guy, BARLATIER Michel, BONZI Gilberte, BOUSSARD Chantal, BURAVAND Yves, CABRILLAC Maryse, CHEILAN Claude, GUEYRAUD Sylvie, HOLLENDER Emmanuelle, JOUBERT Dominique, LA ROCCA Gérard, LEGLAYE Fanny, MAIGRE Clorinde, OBRY Patrick, PHILIBERT BREZUN Christiane, RIOLLAND Chrystèle, ROSSINI Jean-Pierre.

Excusés : Aoust Stéphanie donne procuration à CABRILLAC Maryse, ARNAUDY Laurie donne procuration à PHILIBERT BREZUN Christiane, BRANCHAT Daniel donne procuration à BARLATIER Michel, CABASSU Jean-Claude donne procuration à JOUBERT Dominique, DESCAMPS Jérôme donne procuration à CHEILAN Claude, MORARD David donne procuration à LA ROCCA Gérard, NOE Marie-Thérèse donne procuration à BOUSSARD Chantal, SORIA Gérard donne procuration à ARMAND Guy, TEYCHENNE de BLAZY Jacqueline donne procuration à OBRY Patrick.

Absents : TOURNOIS Bernard

Secrétaire de séance : PHILIBERT BREZUN Christiane

N° 2017/08/10 – 07

OBJET : Convention de mise à disposition d'un bâtiment communal entre la commune de Vinon-sur-Verdon et le syndicat mixte de gestion du relais d'assistantes maternelles « Lei Belugo »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les services de l'Etat, pour des raisons de sécurité notamment sa proximité avec un bâtiment scolaire, et mise aux normes RT 2012 ont demandé le déplacement du Relais d'Assistantes Maternelles initialement installé place de la maternelle.

Un nouveau bâtiment a été installé près de la crèche « Les Abeillons », chemin de Pas de Menc, dans un souci de regroupement du pôle Petite Enfance, et mis à disposition du Syndicat Mixte de Gestion du Relais d'Assistantes Maternelles. Dans ces conditions, il convient de définir par convention les règles d'occupation de ces locaux

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-21

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L2125-1

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'approuver les termes du projet de convention tel qu'annexé à la présente et de l'autoriser ou son représentant à signer ladite convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL OÙ L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-21

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L2125-1

APRES EN AVOIR DELIBERE

Par 25 Voix pour, 0 Voix contre, et 0 Abstention(s)

Madame HOLLENDER, présidente du Syndicat Mixte de Gestion du Relais d'Assistantes Maternelles ne prend part ni au débat ni au vote.

DECIDE D'APPROUVER les termes de la convention de mise à disposition d'un bâtiment communal au Syndicat Mixte de Gestion du Relais d'Assistantes Maternelles

D'AUTORISER le maire ou son représentant à signer ladite convention telle qu'annexée

DONNE toutes délégations au maire pour l'exécution de la présente délibération

Fait à Vinon-sur-Verdon

Les jour, mois et an sus dits

Signée par le Maire

Claude CHEILAN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218301505-20170810-20170810_07-DE Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/08/2017 Publication : 16/08/2017

N° 2017/08/10 – 08

OBJET : Convention de partenariat avec l'association Vélo Loisirs Provence RETIREE

COMMUNE de VINON-sur-VERDON (Var)

---oo0oo---

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 août 2017

Le dix août deux mille dix-sept à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon-sur-Verdon, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Claude CHEILAN, Maire.

Présents : ARMAND Guy, BARLATIER Michel, BONZI Gilberte, BOUSSARD Chantal, BURAVAND Yves, CABRILLAC Maryse, CHEILAN Claude, GUEYRAUD Sylvie, HOLLENDER Emmanuelle, JOUBERT Dominique, LA ROCCA Gérard, LEGLAYE Fanny, MAIGRE Clorinde, OBRY Patrick, PHILIBERT BREZUN Christiane, RIOILLAND Chrystèle, ROSSINI Jean-Pierre.

Excusés : Aoust Stéphanie donne procuration à CABRILLAC Maryse, ARNAUDY Laurie donne procuration à PHILIBERT BREZUN Christiane, BRANCHAT Daniel donne procuration à BARLATIER Michel, CABASSU Jean-Claude donne procuration à JOUBERT Dominique, DESCAMPS Jérôme donne procuration à CHEILAN Claude, MORARD David donne procuration à LA ROCCA Gérard, NOE Marie-Thérèse donne procuration à BOUSSARD Chantal, SORIA Gérard donne procuration à ARMAND Guy, TEYCHENNE de BLAZY Jacqueline donne procuration à OBRY Patrick.

Absents : TOURNOIS Bernard

Secrétaire de séance : PHILIBERT BREZUN Christiane

N° 2017/08/10 – 09

OBJET : Convention financière n° 2 relative aux travaux d'urgence sur le Bas Verdon

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de faire procéder à des travaux d'urgence sur le tronçon SBV6 de la station d'épuration (ZA du Pas de Menc) jusqu'au lieu-dit La Levade, soit un linéaire de 4 600 ml, en partenariat avec le Parc Naturel Régional du Verdon dans le cadre du programme d'entretien pluriannuel 2014-2021.

En effet, rive droite au lieu-dit « Les Lots de la Clape » des arbres situés sur la digue sont tombés dans le lit du Verdon emportant une partie de la digue. Cet embâcle constitue un obstacle à l'écoulement et risque d'accentuer une brèche dans la digue lors de la prochaine crue, digue qui actuellement protège les parcelles agricoles et deux habitations.

Le montant de ces travaux est estimé à 4 000 € HT soit 4 800 € TTC.

Ces travaux d'urgence n'étant pas prévus au dossier initial « travaux d'entretien du Bas Verdon – année 2017 financé par la Région, l'Agence de l'Eau et la commune de Vinon-sur-Verdon, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de l'autoriser ou son représentant à signer la convention financière jointe à la présente engageant la commune à reverser au PNR Verdon l'intégralité du coût de ces travaux.

Il précise qu'un avenant à la convention arrêtera le montant définitif dû par la commune au PNR Verdon sur la base des dépenses réellement réalisées et payées par le Parc du Verdon.

LE CONSEIL MUNICIPAL OÙ L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

APRES EN AVOIR DELIBERE

Par 22 Voix pour, 0 Voix contre, et 4 Abstention(s)

DECIDE d'AUTORISER le maire ou son représentant à signer la convention financière n° 02 relative aux travaux d'urgence sur le bas Verdon

DIT que cette dépense est prévue au budget 2017

DONNE toutes délégations au maire pour l'exécution de la présente délibération

Fait à Vinon-sur-Verdon

Les jour, mois et an sus dits

Signée par le Maire

Claude CHEILAN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218301505-20170810-20170810_09-DE Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/08/2017 Publication : 16/08/2017

COMMUNE de VINON-sur-VERDON (Var)

---00000---

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 août 2017

Le dix août deux mille dix-sept à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon-sur-Verdon, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Claude CHEILAN, Maire.

Présents : ARMAND Guy, BARLATIER Michel, BONZI Gilberte, BOUSSARD Chantal, BURAVAND Yves, CABRILLAC Maryse, CHEILAN Claude, GUEYRAUD Sylvie, HOLLENDER Emmanuelle, JOUBERT Dominique, LA ROCCA Gérard, LEGLAYE Fanny, MAIGRE Clorinde, OBRY Patrick, PHILIBERT BREZUN Christiane, RIOILLAND Chrystèle, ROSSINI Jean-Pierre.

Excusés : Aoust Stéphanie donne procuration à CABRILLAC Maryse, ARNAUDY Laurie donne procuration à PHILIBERT BREZUN Christiane, BRANCHAT Daniel donne procuration à BARLATIER Michel, CABASSU Jean-Claude donne procuration à JOUBERT Dominique, DESCAMPS Jérôme donne procuration à CHEILAN Claude, MORARD David donne procuration à LA ROCCA Gérard, NOE Marie-Thérèse donne procuration à BOUSSARD Chantal, SORIA Gérard donne procuration à ARMAND Guy, TEYCHENNE de BLAZY Jacqueline donne procuration à OBRY Patrick.

Absents : TOURNOIS Bernard

Secrétaire de séance : PHILIBERT BREZUN Christiane

N° 2017/08/10 – 10

OBJET : Modification du règlement des services et activités périscolaires

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du 24 juillet 2014, 28 mai 2015 et 29/09/2016 relatives au règlement des services et activités périscolaires.

Soucieux d'améliorer sans cesse ce service public, Monsieur le Maire propose de modifier le règlement tel qu'annexé à la présente, et demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

APRES EN AVOIR DELIBERE

Par 26 Voix pour, 0 Voix contre, et 0 Abstention(s)

DECIDE d'adopter le règlement des services et activités périscolaires tel qu'annexé à la présente délibération et précise que les règlements antérieurs sont annulés.

DONNE toutes délégations au Maire pour l'exécution de la présente.

Fait à Vinon-sur-Verdon

Les jour, mois et an sus dits

Signée par le Maire

Claude CHEILAN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218301505-20170810-20170810_10-DE Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/08/2017 Publication : 16/08/2017

COMMUNE de VINON-sur-VERDON (Var)

---oo0oo---

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 août 2017

Le dix août deux mille dix-sept à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon-sur-Verdon, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Claude CHEILAN, Maire.

Présents : ARMAND Guy, BARLATIER Michel, BONZI Gilberte, BOUSSARD Chantal, BURAVAND Yves, CABRILLAC Maryse, CHEILAN Claude, GUEYRAUD Sylvie, HOLLENDER Emmanuelle, JOUBERT Dominique, LA ROCCA Gérard, LEGLAYE Fanny, MAIGRE Clorinde, OBRY Patrick, PHILIBERT BREZUN Christiane, RIOILLAND Chrystèle, ROSSINI Jean-Pierre.

Excusés : Aoust Stéphanie donne procuration à CABRILLAC Maryse, ARNAUDY Laurie donne procuration à PHILIBERT BREZUN Christiane, BRANCHAT Daniel donne procuration à BARLATIER Michel, CABASSU Jean-Claude donne procuration à JOUBERT Dominique, DESCAMPS Jérôme donne procuration à CHEILAN Claude, MORARD David donne procuration à LA ROCCA Gérard, NOE Marie-Thérèse donne procuration à BOUSSARD Chantal, SORIA Gérard donne procuration à ARMAND Guy, TEYCHENNE de BLAZY Jacqueline donne procuration à OBRY Patrick.

Absents : TOURNOIS Bernard

Secrétaire de séance : PHILIBERT BREZUN Christiane

N° 2017/08/10 – 11

OBJET : Tarifs municipaux

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de procéder à l'actualisation de certains tarifs municipaux en fonction notamment de l'évolution du coût de la vie et propose de modifier les tarifs municipaux tels que présentés ci-dessous, applicables dès transmission de la délibération au contrôle de légalité.

L'ensemble des autres tarifs municipaux non modifiés restent en vigueur conformément aux délibérations s'y rapportant.

OBJET	Tarif en cours	Tarif proposé	
LOCATIONS LOCAUX			
forfait ménage salle des fêtes	-		100,00
forfait ménage office + salle des fêtes	-		150,00
LOCATION DE MATERIEL AUX PARTICULIERS ET AUX ENTREPRISES			
Sono portable	60,00		supprimé
Tonnelles 3 m x 3 m	22,00		supprimé
Barrières	1.10		supprimé
Friteuse à gaz	110,00		supprimé
Marabout 12 m x 5 m	220,00		supprimé
MATERIEL MIS A DISPOSITION DES ASSOCIATIONS/ETS SCOLAIRES/INSTITUTIONS PARTENAIRES			
Sono portable	60,00		supprimé
Forfait livraison	30,00		supprimé
ACCUEIL DE LOISIRS			
Quotient familial	Tarif/jour	Quotient familial	Tarif/jour
< à 599 (forfait)	7.00	< 700	6,50
entre 600 et 799 (% à appliquer)	0,0125	700 à 2099	0,0105
entre 800 et 999 (% à appliquer)	0,0123		

Entre 1000 et 2100 (% à appliquer)	0,0113		
> 2100 (forfait)	29,00	> 2100 (forfait)	22,00
Extérieurs (forfait)	31,00	Extérieurs (forfait) (1)	23,00
Tarification retard accueil du soir (par ¼ d'heure)	-		10,50

(1) Extérieurs : si des places sont restantes après apurement des listes d'attentes le tarif/jour sera calculé par application du quotient familial

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL OÙ L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales
APRES EN AVOIR DELIBERE
Par 26 Voix pour, 0 Voix contre, et 0 Abstention(s)**

DECIDE d'APPROUVER la fixation des tarifs des services publics tels qu'indiqués ci-dessus
PRECISE que ces tarifs sont applicables dès transmission de la délibération au contrôle de légalité.
PRECISE que l'ensemble des autres tarifs municipaux non modifiés restent en vigueur conformément aux délibérations s'y rapportant.
DONNE toutes délégations au maire pour l'exécution de la présente délibération.

**Fait à Vinon-sur-Verdon
Les jour, mois et an sus dits
Signée par le Maire
Claude CHEILAN**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-218301505-20170810-20170810_11-DE Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/08/2017 Publication : 16/08/2017

COMMUNE de VINON-sur-VERDON (Var)

---oo0oo---

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 août 2017

Le dix août deux mille dix-sept à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon-sur-Verdon, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Claude CHEILAN, Maire.

Présents : ARMAND Guy, BARLATIER Michel, BONZI Gilberte, BOUSSARD Chantal, BURAVAND Yves, CABRILLAC Maryse, CHEILAN Claude, GUEYRAUD Sylvie, HOLLENDER Emmanuelle, JOUBERT Dominique, LA ROCCA Gérard, LEGLAYE Fanny, MAIGRE Clorinde, OBRY Patrick, PHILIBERT BREZUN Christiane, RIOILLAND Chrystèle, ROSSINI Jean-Pierre.

Excusés : Aoust Stéphanie donne procuration à CABRILLAC Maryse, ARNAUDY Laurie donne procuration à PHILIBERT BREZUN Christiane, BRANCHAT Daniel donne procuration à BARLATIER Michel, CABASSU Jean-Claude donne procuration à JOUBERT Dominique, DESCAMPS Jérôme donne procuration à CHEILAN Claude, MORARD David donne procuration à LA ROCCA Gérard, NOE Marie-Thérèse donne procuration à BOUSSARD Chantal, SORIA Gérard donne procuration à ARMAND Guy, TEYCHENNE de BLAZY Jacqueline donne procuration à OBRY Patrick.

Absents : TOURNOIS Bernard

Secrétaire de séance : PHILIBERT BREZUN Christiane

N° 2017/08/10 – 12

OBJET : Convention de prêt de matériel et annexes

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 08 du 23 octobre 2017 portant approbation de la convention de prêt de matériel aux particuliers, aux associations, aux établissements scolaires, aux administrations et institutions partenaires.

Compte tenu de l'évolution des conditions de prêt, il propose à l'assemblée d'entériner le projet de convention joint à la présente ainsi que les documents annexes.

LE CONSEIL MUNICIPAL OÙ L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

APRES EN AVOIR DELIBERE

Par 26 Voix pour, 0 Voix contre, et 0 Abstention(s)

DECIDE d'APPROUVER les termes du projet de convention annexée à la présente ainsi que les documents annexes s'y rapportant

DONNE toutes délégations au maire pour l'exécution de la présente délibération

Fait à Vinon-sur-Verdon

Les jour, mois et an sus dits

Signée par le Maire

Claude CHEILAN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218301505-20170810-20170810_12-DE Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/08/2017 Publication : 16/08/2017

COMMUNE de VINON-sur-VERDON (Var)

---00000---

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 août 2017

Le dix août deux mille dix-sept à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon-sur-Verdon, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Claude CHEILAN, Maire.

Présents : ARMAND Guy, BARLATIER Michel, BONZI Gilberte, BOUSSARD Chantal, BURAVAND Yves, CABRILLAC Maryse, CHEILAN Claude, GUEYRAUD Sylvie, HOLLENDER Emmanuelle, JOUBERT Dominique, LA ROCCA Gérard, LEGLAYE Fanny, MAIGRE Clorinde, OBRY Patrick, PHILIBERT BREZUN Christiane, RIOLLAND Chrystèle, ROSSINI Jean-Pierre.

Excusés : Aoust Stéphanie donne procuration à CABRILLAC Maryse, ARNAUDY Laurie donne procuration à PHILIBERT BREZUN Christiane, BRANCHAT Daniel donne procuration à BARLATIER Michel, CABASSU Jean-Claude donne procuration à JOUBERT Dominique, DESCAMPS Jérôme donne procuration à CHEILAN Claude, MORARD David donne procuration à LA ROCCA Gérard, NOE Marie-Thérèse donne procuration à BOUSSARD Chantal, SORIA Gérard donne procuration à ARMAND Guy, TEYCHENNE de BLAZY Jacqueline donne procuration à OBRY Patrick.

Absents : TOURNOIS Bernard

Secrétaire de séance : PHILIBERT BREZUN Christiane

N° 2017/08/10 – 13

OBJET : Tarifs des goûters servis à l'association Centre Social et Culturel – la Maison du Partage

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'occasionnellement des goûters sont fournis à la demande du Centre Social Culturel - La Maison du Partage dans le cadre des activités périscolaires et sous réserve de l'accord de la municipalité.

Ce service ayant un coût pour la Commune, Monsieur le Maire propose de fixer à 0,60 € par jour et par enfant le prix des goûters.

Il précise que le paiement se fera semestriellement au vu d'un avis de somme à payer transmis par la Trésorerie de Barjols.

LE CONSEIL MUNICIPAL OÙ L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

APRES EN AVOIR DELIBERE

Par 26 Voix pour, 0 Voix contre, et 0 Abstention(s)

DECIDE de fixer le tarif du goûter servi au Centre Social et Culturel – La Maison du Partage à 0.60 € par enfant et par jour

DIT que le règlement de cette prestation se fera semestriellement au vu d'un avis de sommes à payer transmis par le Trésorier de Barjols

DONNE toutes délégations au maire pour l'exécution de la présente délibération

Fait à Vinon-sur-Verdon

Les jour, mois et an sus dits

Signée par le Maire

Claude CHEILAN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218301505-20170810-20170810_13-DE Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/08/2017 Publication : 16/08/2017

COMMUNE de VINON-sur-VERDON (Var)

---oo0oo---

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 août 2017

Le dix août deux mille dix-sept à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon-sur-Verdon, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Claude CHEILAN, Maire.

Présents : ARMAND Guy, BARLATIER Michel, BONZI Gilberte, BOUSSARD Chantal, BURAVAND Yves, CABRILLAC Maryse, CHEILAN Claude, GUEYRAUD Sylvie, HOLLENDER Emmanuelle, JOUBERT Dominique, LA ROCCA Gérard, LEGLAYE Fanny, MAIGRE Clorinde, OBRY Patrick, PHILIBERT BREZUN Christiane, RIOILLAND Chrystèle, ROSSINI Jean-Pierre.

Excusés : Aoust Stéphanie donne procuration à CABRILLAC Maryse, ARNAUDY Laurie donne procuration à PHILIBERT BREZUN Christiane, BRANCHAT Daniel donne procuration à BARLATIER Michel, CABASSU Jean-Claude donne procuration à JOUBERT Dominique, DESCAMPS Jérôme donne procuration à CHEILAN Claude, MORARD David donne procuration à LA ROCCA Gérard, NOE Marie-Thérèse donne procuration à BOUSSARD Chantal, SORIA Gérard donne procuration à ARMAND Guy, TEYCHENNE de BLAZY Jacqueline donne procuration à OBRY Patrick.

Absents : TOURNOIS Bernard

Secrétaire de séance : PHILIBERT BREZUN Christiane

N° 2017/08/10 – 14

OBJET : Acquisition de la parcelle ZE 113

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme, approuvé par délibération en date du 7 juillet 2017, des emplacements réservés ont été créés qu'il convient de régulariser par échanges amiables avec les riverains.

Pour se faire, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée que la commune fasse l'acquisition de la parcelle ZE 113 d'une surface de 5195 m² pour un montant estimé par la SAFER de 6 000 € + 500 € TTC de charges Safer, les frais d'actes étant à la charge de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL OÙ L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

APRES EN AVOIR DELIBERE

Par 26 Voix pour, 0 Voix contre, et 0 Abstention(s)

DECIDE d'acquérir la parcelle ZE 113 (5195 m²) – Lieu-Dit Pégouy – au prix de 6 000 € + 500 € TTC de charges Safer, les frais d'actes étant à la charge de la commune.

DIT que cette dépense est prévue au budget 2017

DONNE toutes délégations au maire pour l'exécution de la présente délibération

Fait à Vinon-sur-Verdon

Les jour, mois et an sus dits

Signée par le Maire

Claude CHEILAN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218301505-20170810-20170810_14-DE Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/08/2017 Publication : 16/08/2017